

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 06

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar Président

HADRI Djamel Secrétaire

Match (S) CRB- CRD fixé le 01 Février 2020 à 14h30 stade BOUDOUKHA Pré-honneur (B)

L'équipe du CR.DEMNIA s'est présentée avec un effectif réduit de 07 joueurs.
La rencontre ne s'est pas déroulée aux date, heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe locale (CRB), le service d'ordre, l'ambulance et le médecin étaient présents sur le lieu : BOUDOUKHA.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, donne match perdu par forfait à l'encontre du CR.DEMNIA avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57). Elle attribue le gain au profit du club C.R.BOUDOUKHA sur le score de Trois buts à Zéro (Conformément à l'article 57 des règlements généraux de la FAF).

Le Secrétaire
D. HADRI

Le Président
T. GUETTARI

C.O.S.

Affaire n° 07

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar Président

HADRI Djamel Secrétaire

Match (S) EOK-JSBA fixé le 01 Février 2020 à 14h00 programmé au stade communal de AIN-CHARCHAR Pré-honneur (A)

- Attendu que cette rencontre de football programmée aux date, heure et lieu sus-indiqués ne s'est pas déroulée faute de présence de l'ambulance (Article 21).

- Attendu après une attente règlementaire par les officiels, les équipes en présence et le service d'ordre, le match sus cité n'a pas eu lieu.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, donne match perdu par forfait à l'encontre de l'EOK avec défalcation de 02 points et une amende de 6.000 DA. (Elle attribue le gain au profit du club JSBA sur le score de Trois buts à Zéro (Conformément à l'article 21 des règlements généraux de la FAF).

Le Secrétaire

D. HADRI

Le Président

T. QUETTARI